



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021**

BATIMENT

1.- Changement des portes de la salle des sports – Validation du devis

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il devient indispensable de changer les portes de la salle des sports. Les portes ne fermant plus correctement, des personnes s'y introduisent la nuit et endommagent les lieux.

M. le Maire propose les devis suivants :

Entreprise	Description	Montant HT	Montant TTC
SERRURERIE BRUNO ROBELIN	4 portes-doubles Fourniture en acier / fabrication /cataphorèse + peinture en époxy Isolées polyfam avec crémone pompier et serrure anti-panique 3 points Cadres en tube à ailette série 50x30	8 700,00 €	10 440,00 €
PCSB	4 portes-doubles avec système anti-panique Ossature en tube 40x40x3 dans 1 cadre en tube en L de 50x40x20, tôle sur les 2 faces Système anti-panique Crémone, peinture et isolation en laine de roche	8 749,65 €	10 499,58 €

Le conseil municipal :

- ACCEPTE** de changer les 4 portes-doubles de la salle des sports ;
- DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise SERRURERIE BRUNO ROBELIN pour un montant de 8 700,00 € HT (10 440,00 € TTC°

Vote : « pour » à l'unanimité

CCDSV

2.- Invitation à adhérer au groupement de commande pour l'achat de prestations de contrôle des poteaux incendie

En tant que commune membre de la Communauté de Communes, le conseil municipal est invité à adhérer à un groupement de commande de prestations de contrôles des poteaux incendie (ou points d'eau incendie).



M. le Maire, propose la constitution, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, d'un nouveau groupement de commandes dit « intégré partiel », entre la Communauté de Communes et ses communes membres, destiné à permettre l'achat de prestations de services de contrôle des poteaux incendie.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Le conseil municipal :

- NE SOUHAITE PAS** adhérer au groupement de commande mis en place par la CCDSV permettant l'achat de prestations de services de contrôles des poteaux incendie des membres du groupement ;
- DIT** que ces contrôles sont déjà opérés par les sapeurs-pompiers volontaires du CPINI de la commune et qu'ils souhaitent continuer à les réaliser.

Vote : « contre » à l'unanimité

DIVERS

3.- Questions diverses

Accident de la route : Un grave accident de la route a eu lieu à Chanteins, lundi 05 juillet, impliquant un véhicule léger et 2 cyclistes. Un cycliste a été évacué sur un hôpital de Lyon en hélicoptère, le deuxième à Villefranche sur Saône sous escorte de la gendarmerie.

Malgré un souci constant pour la sécurité routière, il est difficile de constater un tel drame et le conseil municipal évoque à nouveau la suppression urgente de toutes les priorités à droite le long de la RD 70, route de Villars. M. le Maire se rapprochera des services du Conseil Départemental à ce sujet.

Boulangerie : M. le Maire informe le conseil que la préfecture de l'Ain a accordé une subvention de 98 980 € à la commune au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réhabilitation de la boulangerie du village.

Alain MALLET précise à l'assemblée, sur conseil d'un boulanger en activité, qu'il faudra faire attention à la chaleur émise par les appareils électriques lors de l'équipement des lieux. En temps de canicule, les pièces concernées sont irrespirables.

Opération « Châteaux gonflables » : Des structures de châteaux gonflables pour enfant seront installées sur toute la surface intérieure de la salle des sports à partir du 23 octobre 2021 et ce pour 10 jours. Une communication sera faite sur une vingtaine de communes environnantes.

Trackers solaires : La RSE a fait une demande de location de terrains communaux afin de pouvoir y implanter des trackers solaires. Après étude, le projet n'est pas assez rentable pour la commune. M. le Maire préfère laisser ces terrains pour les cultures agricoles.



A la suite de ce refus, la RSE a pris contact avec la CCDSV pour la même demande. Après s'être entendu, la RSE et la société OKWIND installeront 11 trackers solaires sur les 2 hectares de terrain appartenant à la CCDSV de la station d'épuration de Villeneuve. Ce projet entre totalement dans le cadre du PCAET porté par la Communauté de Communes.

Cantine : La cantine scolaire est gérée par une association de parents d'élèves. Avec toutes les contraintes liées à l'alimentation et au sanitaire ainsi que sa gestion identique à celle d'une petite entreprise avec du personnel et des bilans financiers qui s'alourdissent chaque année avec le nombre de demi-pensionnaires qui augmente, cette gérance est devenue illégale pour la préfecture et la direction des finances publiques. Même si l'Etat n'impose pas encore le changement, la commune reprendra la gestion de la cantine scolaire. Ne pouvant être prête pour la rentrée scolaire 2021-2022, l'association repartira pour une dernière année, le temps que la commune mette en place sa reprise pour la rentrée 2022-2023 dans le cadre d'un marché public et d'une délégation de service public.

Tennis : Le nombre de licenciés du club de Tennis ne cesse d'augmenter pour dépasser la centaine. Sur demande du club, M. le Maire fera faire un devis pour le chiffrage de la construction d'un deuxième terrain de tennis extérieur.

Marché « Picorez dans l'Ain » : En relation avec M. David LACREPINIÈRE, M. le Maire tente de mettre en place sur la commune de Villeneuve un marché « Picorez dans l'Ain ». Ce marché ambulant du département de l'Ain fait appel aux producteurs locaux et est soutenu par « Ain Tourisme ». La commune pourrait accueillir ce marché une fois par an.

Intercommunalité :

Fabrice DUPONT fait le compte-rendu de la commission intercommunautaire « SPORTS ». Il précise qu'il présentera lors de la prochaine commission un projet pour la construction d'un padel (court plus petit et vitré), inexistant sur les 19 communes de la CCDSV.

Christian COUDURIER fait le rapport du dernier comité syndical du SEP (Syndicat d'Eau Potable) dont le nouveau siège a été déplacé à Saint Trivier sur Moignans.

Sanitaires publics : Le nouveau bloc de toilettes publiques a été installé. Une formation sera faite aux agents de la commune pour son entretien et sa recharge en produits.

CCAS : Les tartes de la vogue seront distribuées par le CCAS à toutes les personnes de plus de 70 ans, le samedi 24 juillet de 10 h à 12 h, dans la salle des fêtes.

Le centre de loisirs a confectionné des cartes qui seront jointes aux tartes.

Salle des fêtes : Le conseil municipal précise quelques points concernant la location de la salle des fêtes. Pour un montant de 50 €, la vaisselle mise à la disposition des locataires sera au maximum pour 120 personnes. Quant au ménage, la salle devra être rendue avec les chaises propres, sèches et empilées ; les tables propres et non rangées ; et la salle devra être balayée uniquement. Interdiction pour les locataires d'utiliser la laveuse.

Forum des associations : Une association de photos d'Ambérieux en Dombes a demandé de participer au forum des associations qui se déroulera le 04 septembre 2021. Le conseil municipal laisse le comité des fêtes décider d'accepter ou non leur présence sachant qu'il n'y a pas d'association identique sur la commune.

Villeneuve, le 13 juillet 2021

Le Maire
David POMMIER